



**DECISION n° 25.24.650.049.1
DU 6 novembre 2025
DE MODIFICATION D'AGREMENT**

Le préfet du département de l'Ardèche,

Vu la directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Vu ensemble l'arrêté préfectoral n°07-2025-08-29-00017 du 29 août 2025 portant délégation de signature à Mme Fabienne FOURNIER BERAUD, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'arrêté N° 2025-42 du 03 septembre 2025 portant subdélégation de signature à M. Vincent BEUSELINCK ;

Vu la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 07.24.110.035.1 du 11 mai 2007 du préfet du département de l'Ardèche attribuant la marque d'identification U 07 à la société ARTEMIS pour la vérification périodique d'instruments de mesure ;

Vu la décision n° 23.24.650.037.1 du 13 juillet 2023 portant agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique de certains instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 5 mai 2025 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant un rajout de l'implantation PROVENCE PESAGE AUTOMATISMUES relatif aux trieurs-étiqueteurs et aux doseuses pondérales ;

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-1440 rév. 27 délivrée par le COFRAC, prenant effet le 07/11/2025 ;

Considérant que l'attestation d'accréditation susvisée mentionne la résiliation partielle de la société AB PESAGE METROLOGIE ABPM concernant les activités de vérification périodique des doseuses pondérales à fonctionnement automatique et le rajout des activités de vérification périodique des trieurs-étiqueteurs et des doseuses pondérales pour l'implantation PROVENCE PESAGE AUTOMASTIMES ;

Considérant que les instruments de pesage à fonctionnement automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 1^{er} du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Considérant que l'opération de contrôle en service est réalisée par des organismes agréés par le préfet de département en application de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Considérant que les conditions ayant présidé à l'agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFA sont modifiées et que l'examen de ces modifications ainsi que prévu à l'article 40 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 susvisé nécessite la modification de l'agrément porté par la décision n° 23.24.620.029.1 du 03 juillet 2023 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

La décision n° 23.24.620.037.1 du 13 juillet 2023, portant **agrément de la société ARTEMIS**, dont le numéro SIRET est 39270103300020 et le siège social est ZI le Lac – BP 405 – 07004 PRIVAS Cedex, pour réaliser la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique (IPFA), est modifiée ainsi que stipulé ci-après :

- rajout de l'implantation PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES- 560 rue de la Création - ZAC des Bousquets - 83390 CUERS ;
- suspension de l'activité de vérification des doseuses pondérales de l'implantation AB PESAGE METROOGIE ABPM - ZI du Vazzio - 20090 AJACCIO.

L'agrément reste valable **jusqu'au 03 juillet 2027**.

La liste révisée des implantations couvertes par le présent agrément est donnée en annexe.

Article 2

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société ARTEMIS à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments concernés.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

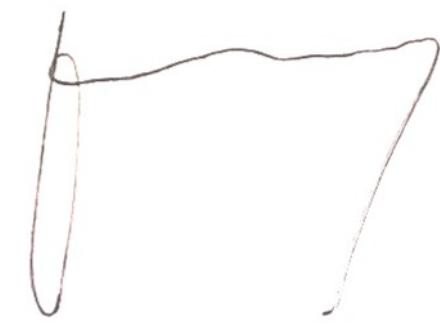
Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS par ses soins.

Lyon, le 6 novembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
pour la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation
pour le chef du pôle C empêché,
la chef du département Métrologie

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DUFOUR", is written over a blue horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a distinct loop on the left side.

Fabrice DUFOUR

ANNEXE à la décision n° 25.24.650.049.1 du 6 novembre 2025

Liste des implantations du réseau ARTEMIS (IPFA)

Implantation	Adresse	Code postal – Ville	Portée de l'agrément	Modification
AB PESAGE METROLOGIE ABPM	ZI du Vazzio	20090 AJACCIO	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	Suspension de la Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique
ASSOCIATION DE CONTROLES TECHNIQUES (ACT)	265 Avenue des Ebenistes ZA Bel Air	12000 RODEZ	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/
ASCOREL	ZI de Montplaisir - Rue du Champs des Courses - BP 5	38780 PONT EVEQUE	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision Y(a), Y(b)	/

BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
CONSTRUCTIONS NANCEIENNES DE PESAGE	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique 	/
DENIS PESAGE	59, rue des Pays Bas P.A Ouest Park	72200 LE BAILLEUL	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique 	/
FRANCHE COMTE PESAGE	70, rue de l'Esplanade Ouest	25220 THISÉ	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	ZAC du Bois de la Chocque – Rue Paul Emile Victor	02100 SAINT QUENTIN	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique 	/

MESURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MCD-TECH)	126 Boulevard BARA – Zone HELIOPOLIS II	13013 MARSEILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique 	/
MICROMEGA	ZAC du Carreau de la Mine	13590 MEYREUIL	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique 	/
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique 	/
PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	ZA – 9 Rue de la Croix Rouge – BP 27116	35771 VERN SUR SEICHE	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique 	/

LE PESAGE LORRAIN EN CONTINU ET DISCONTINU (PLCD)	6 Rue de la Bergerie	57070 SAINT- JULIEN-LES- METZ	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique 	/
PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES	560 rue de la Création ZAC des Bousquets	83390 CUERS	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique des trieurs-étiqueteurs classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique des doseuses pondérales 	Rajout
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LEVAUFRE	6 rue du Pibeste ZAC Parc des Pyrenees	65420 IBOS	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique 	/